NOTE SYNTHETIQUE

COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

I. Le cadre général :

La clôture de l'exercice budgétaire se caractérise par les opérations de fin d'exercice et l'établissement du compte administratif, document budgétaire qui rend compte de l'exécution budgétaire d'un exercice. Ce dernier doit être présenté en conformité avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Le compte de gestion correspond au bilan (actif/passif) de la collectivité et rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice. Il est remis par le comptable au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice budgétaire considéré. Le compte de gestion est soumis au vote du comité syndical **avant** la présentation du compte administratif

Le compte administratif matérialise la clôture de l'exercice budgétaire qui intervient le 31 décembre de l'année, il reprend les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente alors les résultats comptables de l'exercice budgétaire et contient le bilan comptable de chacun des budgets. Le compte administratif est soumis au vote du comité syndical, il est présenté au plus tard le 30 juin N+1 par le Président qui ne peut prendre part au vote.

Les présentations du compte de gestion et du compte administratif sont analogues et les données chiffrées ont l'obligation d'être strictement égales ; le comité syndical doit en constater la conformité.

Le Compte Administratif doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :
• La délibération en constatant l'adoption ;
• Le compte de gestion ;
• L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes) ;
• La délibération d'affectation du résultat.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le compte financier unique constitue une fusion du compte administratif et du compte de gestion qui a pour vocation de:
- favoriser le transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,

- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois s'est engagé dans la démarche dès 2024 pour les 2 budgets concernés, en nomenclature M57 et M4 : le budget principal et le budget annexe du Crématorium.
Les budgets annexes en nomenclature M22 et M22 EPRD continueront à produire un compte administratif et un compte de gestion.

II. Les comptes administratifs et comptes financiers uniques 2025 :

L'état consolidé est composé :
- de 10 budgets : le budget principal et les budgets annexes,
- d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Il traduit l'activité des compétences déléguées par les Communes adhérentes au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

A. L'activité des compétences :

Différents indicateurs permettent d'appréhender l'activité des compétences :

-Pour **les établissements**, il s'agit du taux d'occupation :

	2022	2023	2024	2025
Taux d'occupation crèche de Lapugnoy	73,59%	79,62%	71,44%	62,00%
Taux d'occupation crèche de Verquigneul	74,51%	72,76%	73,73%	66,00%
Taux d'occupation F DEGEORGE	96,70%	98,53%	98,29%	93,98%
Taux d'occupation M CURIE	98,50%	98,81%	98,77%	98,52%
Taux d'occupation RA GUYNEMER	93,40%	98,57%	92,87%	96,09%
Taux d'occupation RA LES SORBIERS	81,70%	89,14%	86,97%	86,20%
Taux d'occupation RA LE RIVAGE			77,46%	96,00%

L'EHPAD F. Degeorge a enregistré beaucoup de sorties et d'entrées sur le premier semestre 2025 affectant le taux d'occupation annuel. L'activité des résidences autonomies Guynemer et Le Rivage repartent à la hausse. Les crèches de Lapugnoy et Verquigneul accusent quant à elles une baisse importante de leur taux d'occupation.

-Pour **la restauration collective**, il s'agit du nombre de repas produits :

	2022	2023	2024	2025
Nombre de repas UCPR	901 926	949 238	1 000 600	1 000 747

L'activité de cette compétence poursuit son développement.

-Pour **les services du pôle enfance jeunesse** :

	2022	2023	2024	2025
CLSH : nombre de journées enfants	11 605	13 501	14 187	16 015
Colonie : nombre de séjours	411	463	516	518
Activités physiques et sportives : nombre d'heures réalisées	1 800	1 800	1 764	1 580

L'activité des CLSH poursuit sa progression. S'agissant de la compétence colonie, la renégociation en 2025 de la « charte colonie » avec la caisse d'allocation familiale à hauteur de 575 séjours finançables, a permis de répondre favorablement aux demandes d'inscriptions de 518 enfants. Une baisse d'activité est constatée sur le service « activités physiques et sportives » liée aux fermetures de classes.

-Pour **les services du pôle solidarité santé** :

	2022	2023	2024	2025
Nombre d'heures effectuées SAAD	106 000	85 042	47 881	46 760
Taux d'occupation des 102 places SSIAD	95%	90%	89%	83,5%
Nombre de crémations	1 532	1 616	1 729	1 736
Nombre de patients suivis (file active)	451	508	521	540

L'activité du Crématorium reste stable, à prendre cependant avec réserves pour l'année à venir, compte tenu de l'ouverture d'un crématorium à 20 kilomètres de Vendin-lez-Béthune.
Le centre de soins et de prévention en addictologie poursuit son développement.
Le service d'aide et d'accompagnement à domicile a volontairement réduit ses interventions au regard du déficit structurel de la compétence et ne peut désormais exercer son activité que sur la commune de Béthune. La baisse d'activité du service de soins infirmiers à domicile est également consécutive à la réduction du territoire d'intervention à Béthune.

-Concernant **les compétences techniques**, l'activité réelle peut être mesurée en fonction du taux de réalisation de l'activité prévisionnelle inscrite au budget :

Compétence	Taux de réalisation de l'activité prévisionnelle	Observations
Centre d'ingénierie	0.00%	L'activité de cette compétence est liée aux projets d'envergure confiés par les Communes et aléatoire.
Voirie entretien	97,92%	La compétence est fortement impactée par l'activité prévisionnelle déléguée par la ville de Béthune.
Voirie nettoyage	116,01%	Cette compétence réalise pleinement l'activité déterminée lors de la préparation budgétaire
Voirie déneigement	139.70%	L'activité de ce service est totalement dépendante du climat.
Eclairage public	109.89%	La compétence poursuit les chantiers de modernisation.

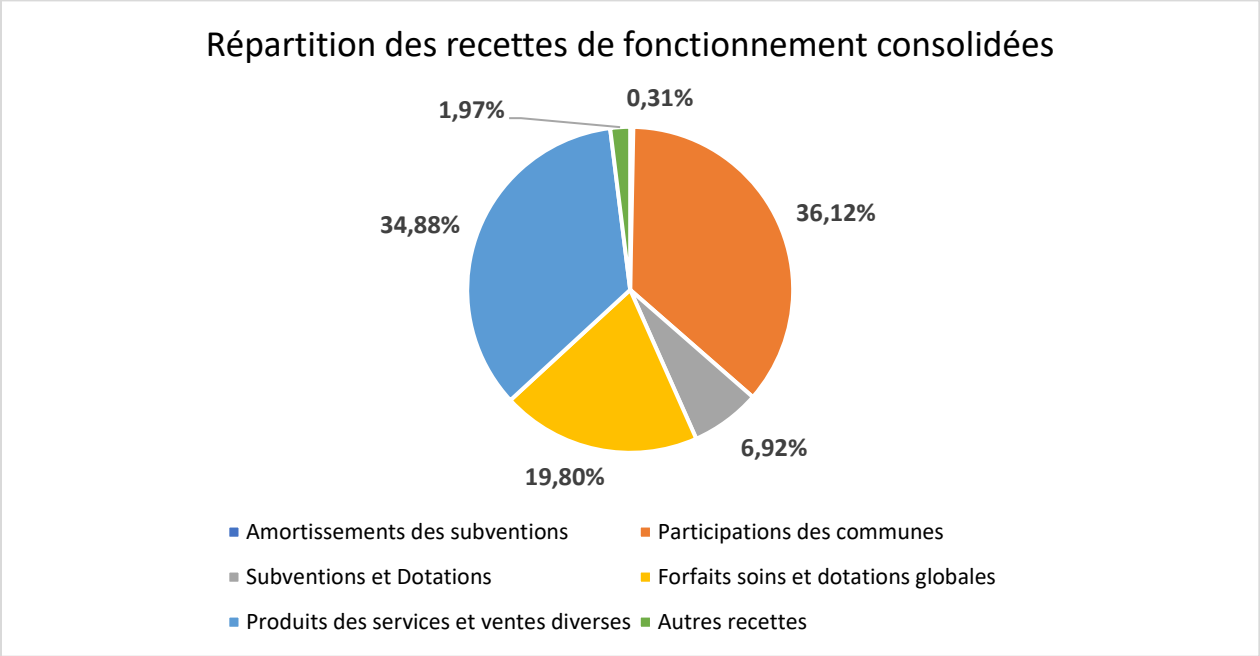
Voirie signalisation	132,85%	L'activité de ce service correspond aux campagnes de traçage confiées par les Communes.
Signalisation tricolore – Vidéoprotection	46,51%	L'activité du service comprend désormais l'installation et la maintenance du matériel de vidéoprotection réalisées pour le compte des Communes.
Entretien des terrains de sport	94,92%	Ces compétences reposent principalement sur les accords techniques d'entretien établis avec les communes adhérentes. La mise à jour de ces accords se poursuit.
Espaces verts	104,00%	
Friches industrielles	78,84%	
Chemins de randonnées	52,52%	
Serres	90,84%	L'activité des serres dépend des besoins en fleurissement émis par les communes adhérentes.
Défense incendie	89,44%	L'activité du service correspond aux engagements d'entretien et de contrôles annuels des équipements.

B. La section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement consolidées se sont élevées à hauteur de 34 462 057,82€ et les dépenses à hauteur de 33 926 614,09€ détaillées comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Rubriques	CA/CFU 2024	CA/CFU 2025
Charges de personnel et frais assimilés	17 685 687,97	18 165 306,47
Charges de gestion courantes	12 372 180,31	13 080 355,10
Intérêts de la dette	239 838,54	209 982,79
Dotation aux amortissements	1 342 957,78	1 269 795,05
Pertes sur créances irrécouvrables		67 431,42
Autres dépenses	315 578,73	503 743,26
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	31 956 243,33	33 296 614,09
RECETTES		
Rubriques	CA/CFU 2024	CA/CFU 2025
Amortissement subv. & reprise provisions	134 190 ,52	107 106 ,48
Participations des communes	12 522 366,21	12 448 310,45
Subventions et Dotations	1 768 641,58	2 384 326,91
Forfaits soins et dotations globales	5 948 420,93	6 823 70,31
Produits des services et ventes diverses	11 210 926,76	12 020 766,34
Autres recettes	637 666,23	678 477,33
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	32 222 212,23	34 462 057,82
Résultat annuel	**265 968,90**	**1 165 443,73**
Déficit reporté	3 591 811,75	3 597 402,15
Excédent reporté	3 407 596,65	3 556 465,81
Résultat consolidé	81 753,80	1 124 507,39

→**Les recettes :** une augmentation de 6,95% des recettes globalisées est constatée par rapport au CA/CFU 2024.



→ Participation des communes : 36,12% des recettes consolidées, - 0,59% par rapport au CA/CFU2024.
Il s'agit à la fois de la participation des communes aux frais de structure du SIVOM de la Communauté du Béthunois, mais également de leur engagement dans les diverses compétences déléguées.
La part relative aux frais de structure s'élève à 1 129 280€, la part relative aux compétences déléguées s'élève à 11 319 030,45€.

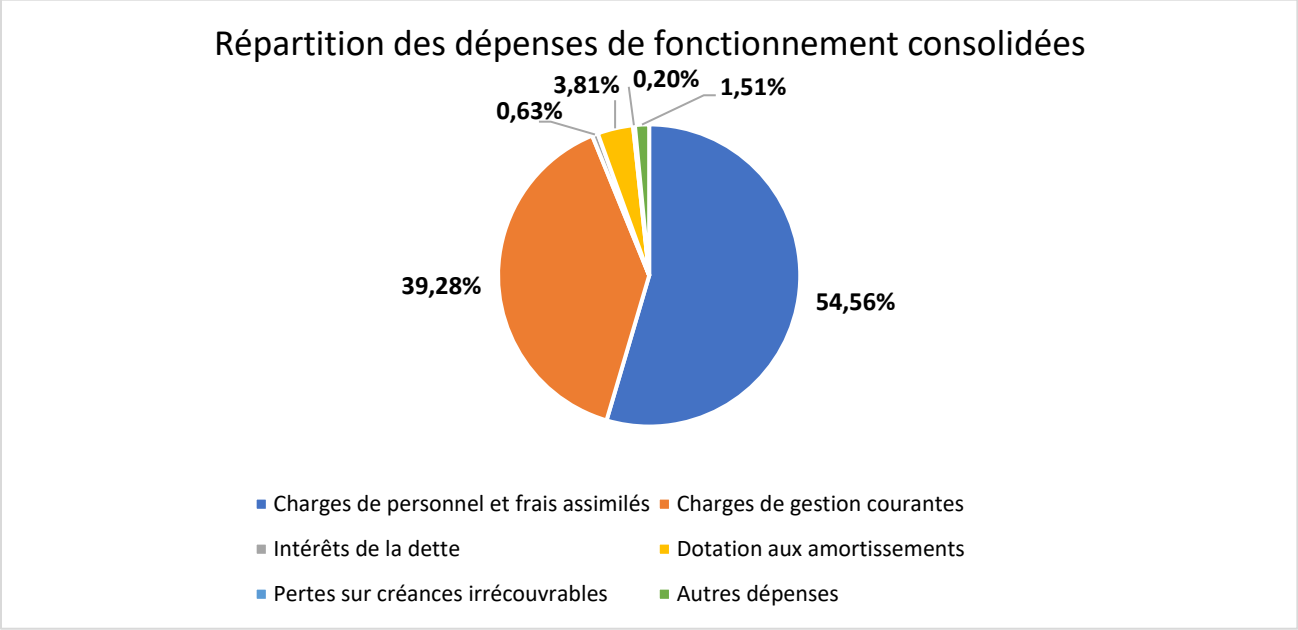
→Subventions et dotations, forfaits soins et dotations globales : 26,72% des recettes consolidées, +19,31% par rapport au CA/CFU 2024.
Il s'agit ici :
-de subventions versées par la CAF pour le fonctionnement des différents services que sont les crèches, les centres de loisirs, le relais petite enfance et les colonies ;
-des dotations versées par l'ARS dans le cadre du fonctionnement des EHPAD, du CSAPA et du service de Soins infirmiers à domicile ;
-de la participation du département versée aux résidences autonomie, aux EHPAD, et au service d'aide et d'accompagnement à domicile.

→Produits des services et ventes diverses : 34,88 % des recettes consolidées, +7,22% par rapport au CA/CFU 2024.
Ces recettes proviennent principalement des services suivants :

- Vente de repas : Restauration collective (hors participation des communes) et restauration à domicile,
- Participations des usagers (crèches, aide à domicile)
- Hébergement (EHPAD et résidences autonomie)
- Prestations effectuées par les services techniques
- Crémations.

→Autres recettes : 1,97% des recettes consolidées.
Elles concernent essentiellement les remboursements de rémunération dans le cadre de la mise en œuvre des assurances de personnel, mais comprennent également des écritures de régularisation.
→Amortissements des subventions et reprises sur provisions : 0,31% des recettes consolidées.
Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas d'encaissements réels.**

→ **Les dépenses** : une augmentation de 4,19 % est constatée par rapport au CA/CFU 2024.



→ Les charges de gestion courante : 39,28% des dépenses globalisées, + 5,72% par rapport au CA/CFU 2024.
Elles concernent toutes les dépenses relatives aux bâtiments, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, ainsi que les différents achats de fournitures (notamment les denrées alimentaires), de petits matériels et équipements, d'entretien courant ainsi que les fournitures administratives.
→Les charges de personnel et frais assimilés : 54,56 % des dépenses consolidées, +2,71% par rapport au CA/CFU 2024.
Elles regroupent toutes les données qui se rapportent au personnel : les rémunérations brutes, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, les assurances. Elles demeurent le premier poste de dépenses pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois.
→Les intérêts de la dette : 0,63% des dépenses consolidées.
Il s'agit du paiement des intérêts compris dans les annuités de remboursement d'emprunt. (CF IV. La dette).
→Les dotations aux amortissements : 3,81% des dépenses consolidées.
Il s'agit d'écritures d'ordre règlementaires **qui ne génèrent pas de décaissements réels**.
→Autres dépenses : 1,51% des dépenses consolidées.
Ces charges comprennent notamment les indemnités d'élus, les redevances de logiciels, les atténuations de recettes.

La section de fonctionnement présente ainsi un résultat annuel consolidé de 1 124 507,39€.

La section d'investissement :

Les recettes d'investissement consolidées se sont élevées à hauteur de 3 444 407,59€ et les dépenses à hauteur de 4 588 498,39€ détaillées comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Rubriques	CA/CFU 2024	CA/CFU 2025
Reprise de subvention	19 596,00	
Remboursement de la dette (16)	1 668 282,88	866 584,16
Dépenses d'équipement (20-21-23)	1 817 937,49	1 135 471,62
Opérations patrimoniales	965 282,49	26 507,24
Dépôts et cautionnements	117 399,53	84 364,72
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 588 498,39	2 112 927,74
RECETTES		
Rubriques	CA/CFU 2024	CA/CFU 2025
Subvention d'équipement (13)	528 048,17	293 940,36
Participations reçues (10) *	457 078,85	432 206,31
Affectation du résultat de fonctionnement	605 468,20	122 690,14
Amortissements et opérations patrimoniales	1 757 963,65	781 401.04
Dépôts & Cautionnements	90 815,92	92 012.15
Autres recettes	5 032,80	12 462.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 444 407,59	1 734 712.00
Résultat annuel	-1 144 090,80	- 378 215.74
Déficit d'investissement reporté	156 108,37	
Excédent d'investissement reporté	2 449 423,98	1 490 626.44
Restes à recouvrer (recettes)	308 447,92	301 471,00
Restes à réaliser (dépenses)	154 711,01	495 903.78
Résultat consolidé	1 302 961,72	917 977,92

→**Les recettes** sont composées :
-des subventions attribuées dans le cadre de la réhabilitation du poste de police municipale intercommunale, ainsi que les subventions attribuées par le Département dans le cadre de l'aménagement de la résidence autonomie Les Sorbiers, par l'ARS pour les EHPAD dans le cadre de l'opération « rails de manutention » et par la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement d'équipements et matériels d'activité pour les enfants accueillis au sein des crèches.
- du FCTVA pour un montant de 432 206,31€ et de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 pour 122 690,14€,
- des amortissements et opérations patrimoniales pour 781 401,04€,
- des dépôts et cautionnement pour 92 012,15€,
- des autres recettes pour 12 462,00€.
Les restes à recouvrer s'élèvent à 301 471€ détaillés comme suit :

-Subvention Département réhabilitation bâtiment Protection Civile : 73 125€,
-Subvention Régionale réhabilitation bâtiment Protection Civile : 82 046€,
-Subvention CEE : 146 300€.

→ **Les dépenses** sont composées :
-du remboursement du capital de la dette pour 866 584,16€,
-de la réaffectation d'une subvention pour 19 596,00,
-des dépenses d'équipement pour 1 135 471,62€,
-des opérations patrimoniales pour 26 507,24€,
-de dépôts et cautionnement pour : 84 364,72€.

Les restes à réaliser s'élèvent à 495 903.78€ détaillés ci-après :

-Mission CSPS rue JB Lebas : 3 600,00€
-Diagnostic électrique rue JB Lebas : 264,00€
-Diagnostic amiante annexe PMI Auchel : 1 824,00€
-Mission CSPS – raccordement PMI réseau de chaleur urbain : 1 008,00€
-Mission CSPS annexe PMI Auchel : 3 792.00€
-Mission CT annexe PMI Auchel : 3 672,00€
-Travaux rue JB Lebas création d'un point de livraison RCU : 29 303.10€
-Travaux sur le bâtiment rue JB Lebas : 102 157,96€
-Annexe PMI Auchel : 22 500 ,00€
-Parcelle AN575 siège : 6 500,00€
-Dépose/pose clôture parking siège : 3 264,00€
-Acquisition d'un brise béton pour la voirie entretien : 3 706,20€
-Benne Ampiroll pour la voirie entretien : 24 462,00€
-Achat de matériels électroportatifs pour éclairage public : 2 973,66€
-Camion nacelle sur fourgon VL pour éclairage public : 92 115,00€
-2 Fourgons Tole pour éclairage public et la voirie signalisation : 117 105,00€
-Micro-ondes pour véhicules pour les services techniques : 560,95€
-Fourniture de convertisseurs et câblage pour le garage : 1 904.98€
-Egouttoirs pour Ivario XL UCPR : 352,80€
-Trancheuse UCPR : 5 340,00€
-Sèche-linge crèche de Verquigneul : 224.99€
-Ethylotests pour PMI : 619,00€
-Véhicule n°4 PMI + sérigraphie : 48 576.72€
-Portatifs radios et accessoires PMI : 2 987.16€
-Equipement blanchisserie résidence Le Rivage : 338,99€
-Logiciel TITAN résidence Le Rivage : 8 595,60€
-Fourniture et installation digicode résidence Le Rivage : 2 336.13€
-Buffet chauffant résidence Le Rivage : 2 520,00€
-Chaises de bureau résidence Guynemer : 845,84€
-Extincteurs résidence Guynemer :1 915,20€
-Perforateur résidence Guynemer : 139,50€
-Déshumidificateur résidence Guynemer : 399,00€

III. La répartition des comptes administratifs et des comptes financiers uniques par budget et par section :

INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT			
GLOBALISATION	**Investissement**	**Fonctionnement**	**TOTAL**
Budget Principal			
Dépenses	1 994 326,43	17 175 100,58	19 169 427,01
Recettes	1 716 675,61	20 480 443,66	22 197 119,27
Résultat	*- 277 650,82*	*3 305 343,08*	*3 027 692,26*
Budget annexe résidence autonomie Les Sorbiers			
Dépenses	7 238,83	595 470,96	602 709,79
Recettes	200 171,42	885 128,53	1 085 299,95
Résultat	*192 932,59*	*289 657,57*	*482 590,16*
Budget annexe résidence autonomie Guynemer			
Dépenses	19 704,97	700 966,11	720 671,08
Recettes	357 897,36	1 035 838,90	1 393 736,26
Résultat	*338 192,39*	*334 872,79*	*673 065,18*
Budget annexe résidence autonomie Le Rivage			
Dépenses	26 772,67	728 650,21	755 422,88
Recettes	304 986,27	568 686,18	873 672,45
Résultat	*278 213,60*	*- 159 964,03*	*118 249,57*
Budget annexe CSAPA			
Dépenses	1 030,90	348 214,06	349 244,96
Recettes	54 817,20	439 584,30	494 401,50
Résultat	*53 786,30*	*91 370,24*	*145 156,54*
Budget annexe SAAD			
Dépenses	10 121,63	4 772 060,12	4 782 181,75
Recettes	52 780,07	1 587 780,37	1 640 560,44
Résultat	*42 658,44*	*- 3 184 279,75*	*- 3 141 621,31*
Budget annexe SSIAD			
Dépenses	-	1 538 210,81	1 538 210,81
Recettes	91 873,85	1 771 203,74	1 863 077,59
Résultat	*91 873,85*	*232 992,93*	*324 866,78*
Budget annexe EHPAD F. DEGEORGE	tableau de financemen	résultat d'exploitation	
Dépenses	327 418,80	6 398 188,62	6 725 607,42
Recettes	373 297,78	6 623 931,34	6 997 229,12
Résultat	*45 878,98*	*225 742,72*	*271 621,70*
Budget annexe EHPAD M. CURIE	tableau de financemen	résultat d'exploitation	
Dépenses	36 830,21	3 777 353,04	3 814 183,25
Recettes	176 864,02	3 347 357,98	3 524 222,00
Résultat	*140 033,81*	*- 429 995,06*	*- 289 961,25*
Budget annexe Crématorium			
Dépenses	185 387,08	859 801,73	1 045 188,81
Recettes	197 445,86	1 278 568,63	1 476 014,49
Résultat	*12 058,78*	*418 766,90*	*430 825,68*
TOTAL			
Dépenses	**2 608 831,52**	**36 894 016,24**	**39 502 847,76**
Recettes	**3 526 809,44**	**38 018 523,63**	**41 545 333,07**
Résultat	***917 977,92***	***1 124 507,39***	***2 042 485,31***

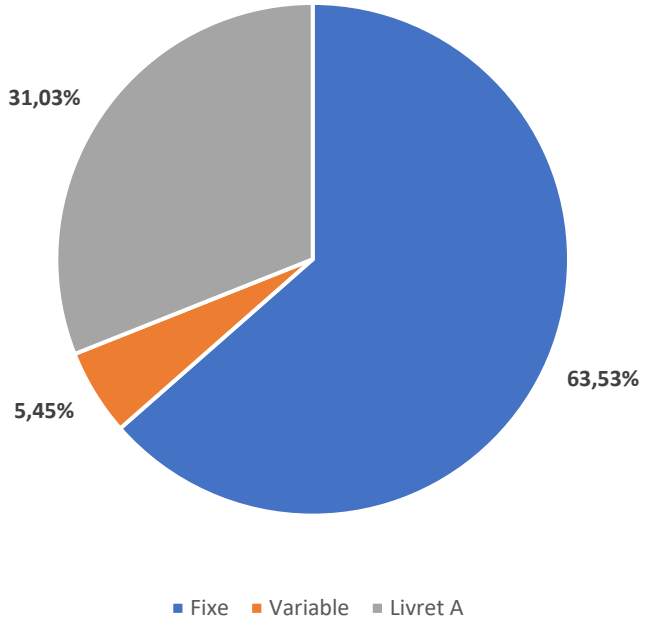
IV. La dette :

Synthèse au 31 décembre 2025 :

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû sur l'ensemble des budgets s'élève à 7 911 624.87€ correspondant à 26 lignes de prêts différentes, à un taux moyen fixé à 2,50%.

Dette par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	5 025 958 €	63,53%	1,77%
Variable	431 014 €	5,45%	2,45%
Livret A	2 454 653 €	31,03%	4,00%
Ensemble des risques	**7 911 625 €**	**100,00%**	**2,50%**



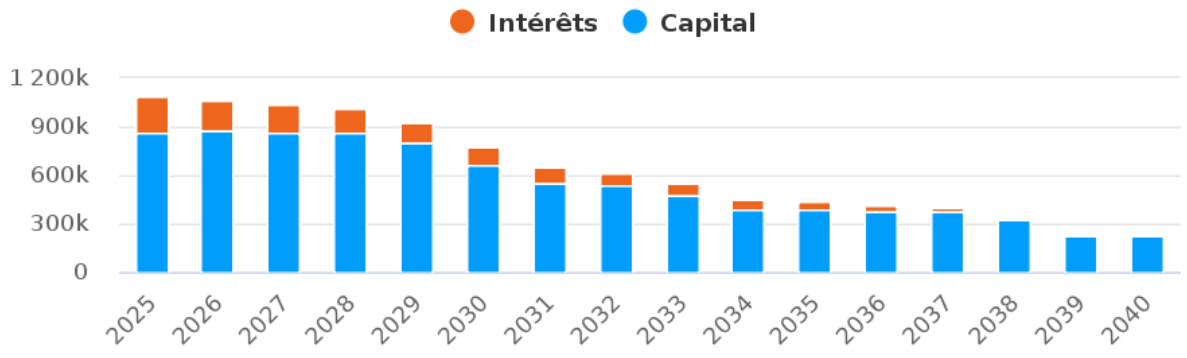
Seuls 5,45% de l'encours de dette total sont à taux variable. Ainsi 94,56% restent sécurisés.

Détail par budget :

Synthèse de votre dette au 31/12/2025 (avec dérivés)

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BUDGET PRINCIPAL	4 089 823 €	1,90%	10 ans et 5 mois	6 ans et 8 mois	13
EHPAD F.DEGEORGE	2 477 357 €	3,98%	13 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois	7
RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER	11 460 €	4,79%	1 an et 7 mois	1 an et 4 mois	1
CREMATORIUM	1 332 985 €	1,59%	8 ans et 4 mois	4 ans et 5 mois	5
TOTAL	7 911 625 €				26

Profil d'extinction de la dette :



V. Précisions financières :

A. Les opérations réelles consolidées 2025 :

Il s'agit, concernant les dépenses, des charges effectivement décaissables, et concernant les recettes, des produits réellement encaissables.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES REELLES		**RECETTES REELLES**	
Charges de personnel et frais assimilés	18 165 306,47	Participations des communes	12 448 310,45
Charges de gestion courantes	13 080 355,10	Produits des services	12 020 766,34
Charges financières	209 982,79	Subventions, forfaits et dotations	9 207 397,22
Autres dépenses réelles	571 174,68	Autres recettes réelles	678 477,33
Total dépenses réelles	**32 026 819,04**	**Total recettes réelles**	**34 354 951,34**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES REELLES		**RECETTES REELLES**	
Dépenses d'équipement	1 135 471,62	affectation du résultat de fonctionnement	122 690,14
Remboursement capital de la dette	866 584,16	Dotations, fonds divers et réserves	432 206,31
Autres dépenses réelles	84 364,72	Subventions d'équipement	293 940,36
frais extraordinaire		Autres recettes réelles	104 474,15
Total dépenses réelles	**2 086 420,50**	**Total recettes réelles**	**953 310,96**

B. Les niveaux d'épargne:

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute), représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle constitue un double indicateur :

1. un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
2. Un indicateur de la capacité du SIVOM à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

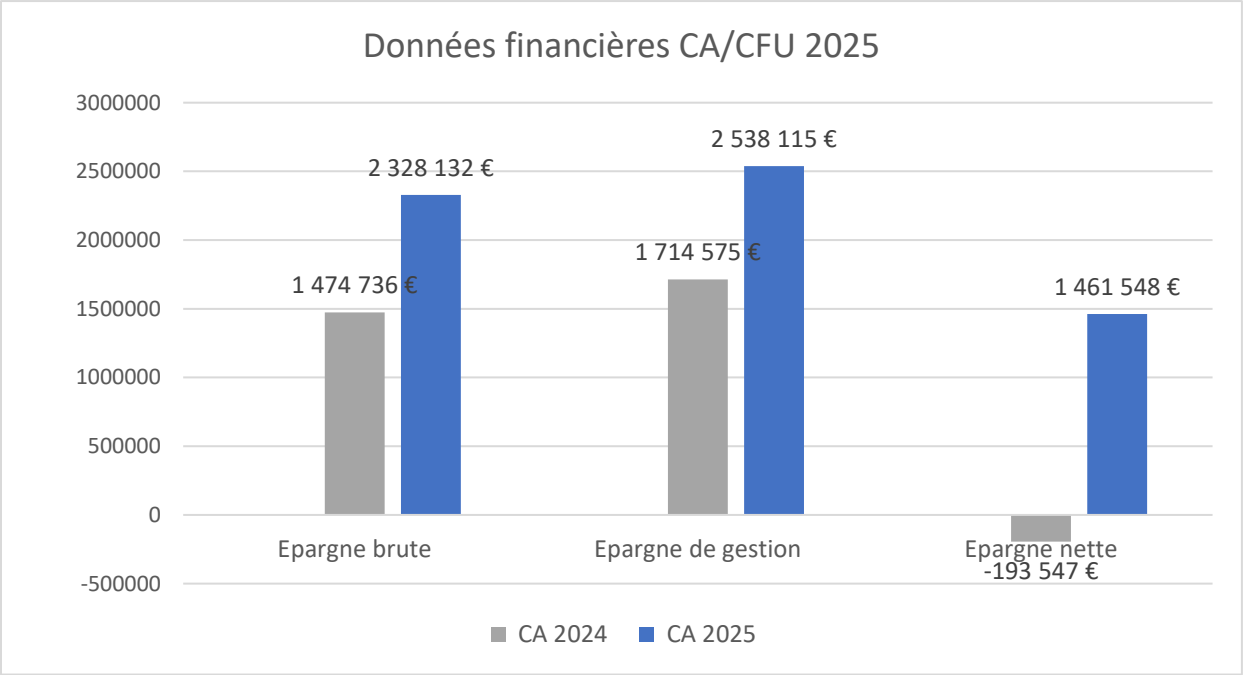
L'épargne de gestion correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

	CA/CFU 2024	CA/CFU 2025	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	30 613 285,55	32 026 819,04	4,62%
Recettes réelles de fonctionnement	32 088 021,71	34 354 709,98	7,06%
Epargne brute	**1 474 736,16**	**2 327 890,94**	57,85%
intérêts de la dette	*239 838,54*	209 982,79	-12,45%
Epargne de gestion	**1 714 574,70**	**2 537 873,73**	48,02%
remboursement du capital de la dette	*1 668 282,88*	866 584,16	-48,06%
Epargne nette	**- 193 546,72**	**1 461 306,78**	-855,02%



Les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation globale de 4,62% alors que les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 7,06 %.

Les intérêts des emprunts et le remboursement du capital de la dette baissent respectivement de 12,45% et 48,06%. Le SIVOM poursuit sa phase de désendettement.